

DEC170897DR01

Décision portant nomination de **M. Marc BONNET** aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR¹ 8535 intitulée Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT-CACHAN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 nommant M. Frédéric RAGUENEAU directeur de l'unité UMR8565 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option Sources scellées délivré à **M. Marc BONNET** le 12 juillet 2016 par le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) ;

Vu l'avis du CRHSCT le 18 octobre 2016.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Marc BONNET, IE2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 30 juin 2016.

Article 2 : Missions²

M. Marc BONNET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Marc BONNET** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

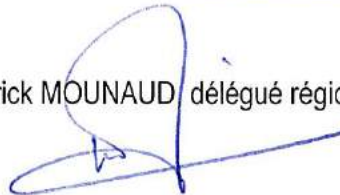
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le **08 MARS 2017**

Le directeur de l'UMR8535
Frédéric RAGUENEAU



Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif



Visa de Pierre-Paul ZALIO, président de l'ENS Cachan

